



PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
ÉTABLISSEMENT SAINT-PHILIPPE

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP  
ÉCOLE SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C. CHAPAIS

Procès-verbal de la quatrième séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le lundi 9 mai 2022 à 19 h au local des spécialistes de l'école Notre-Dame.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Parents : Manon Bélanger, Anik Charest, Élise de Repentigny, Pascal Dumais et Isabelle Rivard

Enseignant(e)s : Charles Bissonnette, Élise Chénard et Roxanne Lévesque

Personnel de soutien : Mélanie Lévesque, secrétaire d'école  
Caroline Caron, technicienne en service de garde

Direction : Marie-Hélène Ouellet

**ÉTAIENT ABSENTS :** Mitouka Baudouin  
Roxanne Lapointe-Dubé, psychoéducatrice  
Éric Maltais

**1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Mesdames Bélanger et Ouellet souhaitent la bienvenue et constatent le quorum. La séance est ouverte à 19 h.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CÉ # 21-22-027

Il est proposé par madame Anik Charest et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé en laissant le point « autres sujets » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION ET SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2022**

CÉ # 21-22-028

Il est proposé par madame Isabelle Rivard et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 21 février 2022 soit adopté tel que proposé.

Suivi :

- Club des petits déjeuners reporté à la rentrée scolaire parce que nous n'avons pas encore reçu les électroménagers.
- École Notre-Dame a aussi reçu un don de 3000 \$ de Technologies Lanka.

#### 4. DOSSIERS DE DÉCISION

##### 4.1 APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES QUI NÉCESSITENT UN DÉPLACEMENT DES ÉLÈVES HORS DE L'ÉCOLE (ART.87. LIP)

CÉ # 21-22-029

Le 10 mai : Sortie à la Salle André Gagnon de La Pocatière pour les élèves de maternelle à la 4<sup>e</sup> année pour les 3 écoles.

Les 26 et 27 mai : Sortie au Musée Maritime de L'Islet pour tous les élèves des 3 écoles.

Tous les jours de la semaine les élèves de l'école St-Philippe vont marcher 1 km au retour du diner.

Le 16 juin A.M. : Olympiades à Mont-Carmel les 3 écoles ensemble reprise le 20 juin en cas de mauvais temps.

Le 21 juin : La fête des finissants à l'école Notre-Dame pour tous les élèves de l'école.

Le 22 juin : La fête de fin d'année à l'école Saint-Philippe pour tous les élèves de l'école.

Le 13 mai : Sortie au Cinéma pour les élèves du service de garde de nos 3 écoles.

14 juin A.M. : Sortie chez Gijamika pour les élèves de maternelle 4 ans de Saint-Philippe et Mont-Carmel.

Il est proposé par monsieur Pascal Dumais et résolu :

QUE le programme d'activités éducatives qui nécessitent un déplacement des élèves hors de l'école soit approuvé tel que proposé.

##### 4.2 LISTES CONCERNANT LE MATÉRIEL SCOLAIRE 2022-2023 – FRAIS CHARGÉ AUX PARENTS

###### APPROBATION DES LISTES DES EFFETS SCOLAIRES

CÉ # 21-22-030

**CONSIDÉRANT** les principes d'encadrement des coûts applicables à la liste des effets scolaires établis par le conseil d'établissement;

**CONSIDÉRANT** l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes des effets scolaires demandés aux parents (crayons, papiers et autres objets de même nature);

**CONSIDÉRANT** les listes déposées par la direction de l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** ces listes ont été élaborées en tenant compte des principes d'encadrement des coûts;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Élise Chénard et résolu :

**D'APPROUVER** les listes des effets scolaires demandés aux parents (crayons, papiers et autres objets de même nature) pour 2022-2023 telles que déposées.

**QUE** ces listes soient conservées comme annexes au procès-verbal.

#### **ÉTABLISSEMENT DES PRINCIPES D'ENCADREMENT DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS**

CÉ # 21-22-031

**CONSIDÉRANT** l'article 77.1, 1<sup>er</sup> alinéa de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement établit des principes d'encadrement du coût des « documents dans lesquels l'élève écrit, dessine et découpe » et les révise;

**CONSIDÉRANT** les échanges et la proposition de principes faite par la direction d'école;

**CONSIDÉRANT** que ces principes tiennent compte des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, de la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents et des usagers* du Centre de services scolaire et des autres contributions financières qui sont exigées des parents en cours d'année scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pascal Dumais et résolu :

**D'ÉTABLIR** les principes d'encadrement suivants pour le coût des « documents dans lesquels l'élève, dessine ou découpe » et pour les « effets scolaires » :

- 1.1 Les enseignants doivent assurer l'utilisation du matériel à au moins 75%.
- 1.2 Le montant maximum établi pour le total de la facture doit être inférieur ou égal à 65,00 \$.
- 1.3 Que les parents ont la possibilité d'effectuer des paiements échelonnés.
- 1.4 Refuser ou limiter l'imposition d'un produit portant une marque de commerce spécifique ou d'un produit qui n'est offert que par un fournisseur unique, sauf dans des situations particulières (exemple : très bon rapport qualité/prix).
- 1.5 Privilégier l'achat d'un bien ou d'un service dont l'utilisation pourra être faite pendant plusieurs années et privilégier l'achat d'un bien réutilisable.

**Et ce, à compter de l'année scolaire 2022-2023**

#### **CONSULTATION SUR LES LISTES DES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS (MATÉRIEL DIDACTIQUE ET MANUELS SCOLAIRES)**

CÉ # 21-22-032

**CONSIDÉRANT** les principes d'encadrement des coûts établis par le conseil d'établissement;

**CONSIDÉRANT** l'article 96.15 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que la direction de l'école approuve le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes (dont les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) après consultation du conseil d'établissement ;

**CONSIDÉRANT** les listes déposées au conseil d'établissement par la direction de l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** ces listes ont été élaborées en tenant compte du budget de l'école (partie payable par les budgets de l'école) et des principes d'encadrement des coûts (partie payable par les parents);

**IL EST PROPOSÉ** par madame Anik Charest et résolu :

**QUE** le conseil d'établissement donne un avis favorable aux listes des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes pour 2022-2023 telles que déposées.

sans réserve

**QUE** ces listes soient conservées comme annexes au procès-verbal.

#### **4.3 LIEU DU DERNIER CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022-2023**

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 22 juin 17 h 30 à l'école J.-C.-Chapais. Nous demanderons des menus et prix au Bistro de la mer, à la cantine asiatique et chez Ozab.

La date de l'assemblée générale annuelle 2022-2023 sera fixée au prochain CÉ.

#### **4.4 CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE**

CÉ # 21-22-033

**CONSIDÉRANT** la consultation menée par le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup sur les critères de sélection de la direction de l'école;

**CONSIDÉRANT** la documentation transmise, à titre indicatif, laquelle décrit différents critères qui peuvent être identifiés comme étant à privilégier advenant un changement à la direction de l'école au cours des prochaines années;

**CONSIDÉRANT** les avis exprimés lors de la séance;

Nous voulons avoir une stabilité au niveau de la direction.

Il est proposé par madame Caroline Caron et résolu que le conseil d'établissement :

**AVISE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup des critères de sélection qu'il privilégie advenant un changement à la direction de l'école au cours des prochaines années, lesquels sont identifiés au document annexé;

**MANDATE** la directrice de l'école pour qu'une copie de la présente résolution et du document annexé soient envoyées au centre de services scolaire dans les délais prescrits.

### **5. DOSSIERS D'INFORMATION**

#### **5.1 DIRECTION**

##### **5.1.1 INFORMATION SUR LE SOLDE DU BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Le solde du conseil d'établissement est de 859 \$.

### **5.1.2 ORGANISATION SCOLAIRE**

Notre-Dame	Saint-Philippe	J.-C.-Chapais
Maternelle 4 ans		
Maternelle 5 ans	Maternelle 5 ans	Maternelle 4 et 5 ans
1 <sup>re</sup> année	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> années
2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années	4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années	5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années	
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années		

### **5.1.3 JOURNÉE PÉDAGOGIQUE FLOTTANTE**

Il reste ½ journée pédagogique flottante. Elle aura lieu le 23 juin PM pour les 3 écoles.

### **5.1.4 PARASCOLAIRE**

Mme Marie-Hélène demande aux membres s'il y aurait un intérêt à organiser des activités parascolaires dans nos écoles. Nous pourrions faire un sondage auprès des familles et des élèves. Le coût des activités sera à évaluer.

### **5.1.5 AIDER SON ENFANT**

Vous pouvez consulter les conférences jusqu'en juillet. Elles sont très intéressantes.

### **5.1.6 TRANSPORT SCOLAIRE, PRÉSCOLAIRE (INFORMATION)**

Pour le transport scolaire du midi, la décision sera prise au conseil d'administration du mardi 10 mai. Les élèves de maternelle n'auront plus de ½ journée de congé le mercredi. Ils viendront maintenant à l'école toute la journée.

### **5.1.7 TRAVAUX À SAINT-PHILIPPE**

Les élèves finissent le 22 juin à 15 h 15. Le service de garde sera à Saint-Denis pour la journée du 23 juin.

### **5.1.8 TRAVAIL SUR LE CODE DE VIE**

Un comité a été formé d'un enseignant par l'école pour retravailler visuellement le code de vie de nos écoles.

## **5.2 PROFESSIONNELLE**

Madame Roxanne débutera très bientôt les sondages aux élèves pour le plan de lutte. Elle viendra présenter les résultats au CE de juin.

## 5.3 ENSEIGNANTS

### 5.3.1 ÉCOLE NOTRE-DAME

- Production de tournesols par les élèves de maternelle 4 ans et de 1<sup>re</sup> année au profit de OES.
- On poursuit nos visites à la bibliothèque municipale.
- Projet de M. Dave Pelletier pour l'achat de jeux de logique est prêt à l'emploi.
- Fabrication de pain et de beurre par les élèves du préscolaire 5 ans.
- Fête de la lecture pour les élèves de 1<sup>re</sup> année afin de célébrer le fait que tous les élèves sont capables de lire de manière autonome.
- La course à Charles-Olivier
- Déjeuner crêpes avant le congé de Pâques avec du sirop commandité par madame Vicky Charest et monsieur Jonathan Plourde

### 5.3.2 ÉCOLE SAINT-PHILIPPE

À Saint-Philippe, nous avons vécu quelques activités depuis février dernier.

- Pour souligner la fête de Pâques, des jeux et petites surprises étaient prévus dans les classes.
- Nous avons eu la chance de danser avec l'école Destroismaisons et ce fut très apprécié des élèves.
- Nous avons dégusté de la délicieuse tire d'érable avec l'Érablière Nathalie Lemieux.
- En maternelle, nous avons reçu Chloé de Générations autonomes, pour un atelier sur les plantes et la germination.
- Les élèves du troisième cycle continuent le projet « accros de la techno ».
- Les élèves du troisième cycle ont fabriqué des affiches interactives et ont invité les élèves de l'école pour la présentation de leurs recherches portant sur des animaux rares et bizarres.
- Pendant le mois de mai, toutes les classes de l'école vont marcher en début d'après-midi.

### 5.3.3 ÉCOLE J.-C.-CHAPAIS

- Projet papillons
- Création d'un petit livre des élèves de maternelle avec les élèves de madame Annick
- Sortie à la Salle André Gagnon
- Sortie au Musée Maritime
- Petite pièce de théâtre par les élèves du 3<sup>e</sup> cycle
- Josée Bourgoïn artiste qui travaille le bois.
- Kermesse
- Sortie à La Pocatière
- Projet de kiosque à l'extérieur pour présenter aux parents
- À Pâques, ils ont mangé des fruits avec un coulis à l'érable.

#### **5.4 SERVICE DE GARDE**

- Semaine des services de garde
- Journée pédagogique vendredi 13 mai : sortie au cinéma en PM
- Journée pédagogique du 23 juin en pm les inscriptions seront envoyées aux parents en juin.
- Adoption du document : Guide des règles.
- Inscription pour l'année prochaine débiteront à la fin de la semaine et/ou au début de la semaine prochaine via Mosaïk pour les enfants fréquentant déjà l'école et en version papier pour les nouveaux élèves.
- Modification à l'horaire pour l'an prochain : Ouverture à 7 h 15 au service de garde Les Carmignons et fermeture à 17 h 45 au service de garde Des Aventuriers.

#### **5.5 COMITÉ DE PARENTS**

Aucun point

#### **6. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

#### **7. QUESTION DU PUBLIC**

Aucune question.

#### **8. AUTRES SUJETS**

##### **8.1 GUIDE SERVICE DE GARDE 2022-2023**

Vous avez reçu la semaine dernière le nouveau guide du service de garde 2022-2023. Nous devons l'adopter ce soir. Est-ce que vous avez des questions ?

Il est proposé par madame Roxanne et résolu,

D'adopter le guide tel que présenté. Des guides complémentaires des 3 services de garde seront annexés à l'inscription des enfants.

##### **8.2 COUR D'ÉCOLE**

Rencontre au début juin. Des parents veulent s'investir.

#### **9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du conseil d'établissement aura lieu le 22 juin 17 h 30 à Saint-Denis.

CÉ # 21-22-035

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 H 35**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par madame Caroline Caron et résolu :

QUE la séance soit levée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Manon Bélanger  
Présidente

---

Marie-Hélène Ouellet  
Directrice

Procès-verbal fait par Mélanie Lévesque, secrétaire